

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION
SOCIALE ET A LA SOLIDARITE NATIONALE**

PROGRAMME NATIONAL DE BOURSES DE SECURITE FAMILIALE

ATELIER DE PARTAGE

ET DE PLANIFICATION STRATEGIQUE

NOTE INTRODUCTIVE

**TABLE DE CONCERTATION 2
THEMATIQUE : REGISTRE – CIBLAGE**

ATELIER DE PLANIFICATION STRATEGIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU PNBSF

I. LE CIBLAGE

Avant le démarrage du ciblage, il est important de comprendre que fondamentalement, deux types de variables sont utilisés :

- des variables relativement statiques : Genre, statut matrimonial, type d'habitat, biens productifs, statut socioprofessionnel, etc. Ce type a l'avantage de faciliter le ciblage des types de ménage par l'observation.
- et des variables dynamiques notamment la superficie emblavée, le nombre d'actifs, le taux de couverture des besoins en céréales, les sources de revenus et leur niveau, les sources de nourriture, les dépenses, le revenu en proportion des dépenses alimentaires, le nombre d'enfants et les caractéristiques spécifiques par rapport à l'éducation, la santé des enfants, la sécurité alimentaire du ménage et celle des enfants, la prise en charge des enfants, des personnes âgées, des femmes, le patrimoine, les stratégies d'adaptation en cas de déficit alimentaire, .

Sur la base des éléments précités, la fiche de collecte destinée aux ménages portera notamment sur :

- l'identification des ménages : Genre, statut matrimonial, démographie, type d'habitat, instruction et scolarité des enfants du ménage
- le capital productif du ménage y compris le bétail
- les performances agricoles : emblavures, productivité, quantité disponible
 - **Indicateur** : niveau d'utilisation des intrants de qualité, respect paquet technologique,
- Les besoins alimentaires du ménage liés aux modes de consommation
 - **Indicateur** : le taux de couverture des besoins de consommation alimentaires du ménage par sa production
 - **Indicateur** : Score de consommation alimentaire du ménage
 - **Indicateur** : Sources de nourriture consommée par le ménage
- Revenus et dépenses
 - **Indicateur** : Principales sources de revenu du ménage
 - **Indicateur** : Montants générés par les différentes sources de revenu du ménage
 - **Indicateur** : Dépenses alimentaires du ménage
 - **Indicateur** : Score de consommation alimentaire du ménage
 - **Indicateur** : la contribution des femmes dans l'alimentation des ménages
- L'appartenance à des organisations paysannes/OCB/GIE et services reçus
 - **Indicateur** : services reçus des organisations paysannes
- Stratégie de résilience à la vulnérabilité
 - **Indicateurs** : Principaux chocs vécus par le ménage
 - **Indicateur** : Indice de stratégie d'adaptation du ménage
 - **Indicateur** : vente de biens des ménages, de céréales, destruction de biens productifs, vente de bétail

NB : Ces variables statiques et dynamiques seront renforcées/complétées par d'autres indicateurs obtenus à partir des échanges effectués sur place avec les populations locales.

✦ **Concept de vulnérabilité :** Du point de vue sémantique, la vulnérabilité renvoie à plusieurs acceptions. En psycho-sociologie, elle peut être définie comme la capacité de résistance de l'enjeu matériel et un état psychologique marquée par la crainte, l'angoisse des lendemains difficiles. Elle peut dépendre des composantes internes et/ou externes du groupe. La notion de vulnérabilité renvoie aussi à la finitude et à la fragilité de l'existence humaine. Les personnes vulnérables sont celles qui sont menacées dans leur autonomie, leur dignité ou leur intégrité physique ou psychique.

✦ **Caractérisation des ménages (typologie)**

Localisation, Démographie / village/quartier, Main d'œuvre disponible, Type d'habitat, Cheptel, outils de production, Autres biens productifs, Situation sanitaire générale du ménage, niveau de revenus des ménages, les sources de nourriture, revenu en proportion des dépenses alimentaires, le nombre d'enfants et les caractéristiques spécifiques par rapport à l'éducation, la santé des enfants, la sécurité alimentaire du ménage et celle des enfants, la prise en charge des enfants, des personnes âgées, des femmes, le patrimoine, les moyens d'existence existantes, le nombre de mois de déficit alimentaire.

A. Par rapport au milieu géographique

Le ciblage géographique va couvrir l'ensemble du territoire mais en priorité les zones où la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont plus prononcées, sur la base des derniers résultats des enquêtes (ESP II de 2011, AGVSAN 2010, SMART 2011) ou les régions dont l'un des indicateurs de scolarisation (taux d'admission au CI, taux brut de scolarisation ou taux d'achèvement) est en dessous des moyennes nationales (sur la base du rapport national sur l'éducation 2012).. Le ciblage sera approfondi à travers des enquêtes. Les méthodes d'échantillonnage vont prendre en compte les critères les plus déterminants avec le moins d'erreur possible.

Pour rappel, les données observées de l'ESP II montrent que la pauvreté est loin d'être uniforme d'une région à l'autre. Avec 26,1% de pauvres en 2010/11, la région de Dakar jouit d'une situation nettement plus favorable que les autres régions du pays, même si elle contribue de façon importante (12,6%) à la pauvreté du fait qu'elle concentre un quart de la population. A l'opposé c'est dans les régions de Kolda (76,6%), Sédhiou (68,3%) et Kédougou (71,3%), que la pauvreté est la plus répandue.

Globalement, les régions de l'intérieur peuvent être regroupées en trois grandes catégories homogènes selon l'incidence de la pauvreté observée en 2010/11 :

- ✦ **Très forte (plus de 60%)** à Kolda, Sédhiou, Kédougou, Tambacounda, Kaffrine, Ziguinchor, Fatick et Kaolack
- ✦ **Forte (entre 40% et 60%)** à Saint Louis, Diourbel, Matam, et Thiès
- ✦ **Moyennement forte (moins de 40%)** à Dakar et Louga.

Dakar, la région la moins pauvre, jouit des avantages d'un développement longtemps inégal aux dépens des autres régions, privilège que lui confère son statut de capitale de la nation. La région de Louga, lieu d'importants flux migratoires vers l'étranger, ressort comme la 2^{ème} région la moins pauvre du pays après Dakar. Ceci serait le fruit d'importants transferts d'argent effectués par les ressortissants de la région et qui pourraient avoir un apport

substantiel dans le relèvement significatif du niveau de vie de ses populations, il apparaît que ces transferts ne sont pas suffisants.

Au total, compte tenu de leurs poids en termes de population, les quatre régions de Dakar (12,6), Diourbel (12,6), Thiès (11,2), contribuent pour plus de 35% à la pauvreté totale dans le pays. Il faut dire que ces trois régions concentrent près de la moitié (48,6%) de la population totale du Sénégal.

B. Par rapport à la communauté

La stratégie du PNBSF est d'impliquer les communautés (participation) à travers les structures indiquées dans sa mise en œuvre mais surtout pour allouer les biens et/ou les services du programme de manière efficace, conformément aux critères définis dans les objectifs du programme.

Des communautés diverses peuvent interpréter les critères différemment, ce qui peut conduire à des différences dans l'allocation de la BSF. Il est donc important de s'assurer que les membres de la communauté comprennent clairement les objectifs du programme et la base sur laquelle la BSF est allouée, avant la mise en œuvre du programme.

Dans le ciblage à base communautaire, ce sont les membres de la communauté ou leurs représentants, c'est-à-dire des personnes situées à l'intérieur de la communauté, qui tirent le bénéfice des analyses. Confrontés réellement aux réalités de terrain, ils sont les mieux placés pour définir la nature de la vulnérabilité des ménages et pour sélectionner de manière objective les critères de ciblage ainsi que la population cible dans le cadre d'une intervention destinée à résoudre des problèmes spécifiques.

Un ciblage à base communautaire efficace exige des efforts préalables dans les domaines suivants :

- **Evaluation des structures de prise de décision de la communauté** pour répondre aux questions suivantes :
 - des structures de prise de décision efficaces existent-elles au sein de chaque communauté dans les zones du programme? Ces structures sont-elles représentatives ou autocratiques?
 - comment la population dans son ensemble participe-t-elle aux prises de décision au niveau communautaire? Des groupes marginalisés peuvent-ils être effectivement inclus dans le processus de prise de décision?
 - quelles sont les sources des biais potentiels dans l'allocation des prestations du programme aux groupes les plus nécessiteux de la communauté? Parmi les sources de biais, on peut trouver la domination masculine, l'influence ethnique, les structures existantes de pouvoir politique et/ou économique ou la corruption pure et simple.
 - quelles sont les différences possibles en matière de compréhension des objectifs du programme qui pourraient conduire à des préjugés dans l'allocation des prestations d'une communauté à l'autre?
 - comment les critères de sélection du programme sont-ils interprétés localement et comment les amender et les valider pour tenir compte des spécificités de chaque localité?

- comment les désaccords sont-ils généralement résolus au sein des communautés participantes?

L'évaluation sert à examiner ce que seront les résultats probables d'un plan de ciblage à base communautaire: quelles seront les personnes couvertes par le programme dans la communauté?

Dans quelle mesure le programme pourra-t-il répondre de manière efficace aux problèmes éducatifs, de santé et de sécurité alimentaire de la communauté?

C. Par rapport au ciblage catégoriel

Il s'agira de réaliser un ciblage catégoriel axé sur les ménages les plus démunies avec des critères précis relatifs, entre autres, au/à :

Exemple :

- Statut des ménages : le statut professionnel, le statut matrimonial
- Sources de revenus des ménages et leur niveau
- le nombre d'enfants et les caractéristiques spécifiques par rapport à l'éducation (ex: par rapport à l'éducation, il est possible de mettre l'accent sur une conditionnalité relative à l'éducation des enfants orphelins ou des enfants souffrant d'handicapés, mais attention tous les orphelins ou souffrant d'handicap ne sont pas pauvres, ou ou des enfants 6-12 ans non scolarisé/en situation de travailleurs/source de revenus pour les familles particulièrement pauvres.....).
- la santé
- lanutrition (Existence d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition et intégrés dans un programme nutritionnel)la sécurité alimentaire des enfants (prise en charge par les cantines scolaires//rations à emporter)
- la des personnes âgées, des femmesenceintes et allaitantes
- Etc.....

Les conditions seront stabilisées dans une FICHE DE RENSEIGNEMENT qui fera l'objet de test avant sa validation.

Méthodologie de ciblage (cf. annexe 1)

Deux méthodes peuvent être utilisées :

1ere méthode : Les bénéficiaires potentiels peuvent être sélectionnés soit par une **identification passive**, lorsque les bénéficiaires potentiels doivent se présenter dans les « locaux ou antenne ou représentation régionale/locale du programme » pour faire évaluer leur éligibilité sur la base d'une fiche de renseignement. En d'autres termes, les partenaires opérateurs de terrain (collectivités locales, GPF, Associations, programmes, projets de développement locales, ONG,.....) qui travaillent avec le PNBSF peuvent accueillir les demandes d'appui des familles nécessiteuses. En tout état de cause, un contrôle s'imposera avant toute validation.

L'identification passive est une méthode relativement peu coûteuse pour obtenir les informations concernant l'éligibilité puisqu'elle requiert moins de temps de la part du personnel et peu de moyens logistiques. Cependant il ne faut pas pénaliser les familles qui ont des problèmes pour se déplacer. Toutefois il peut y avoir un préjugé vis à vis de l'auto-sélection parce que l'identification passive demande aux candidats d'accepter de supporter les

coûts en temps pour se rendre dans les locaux du programme et pour attendre l'évaluation et les services.

Les méthodes d'identification passive peuvent aussi limiter la capacité du personnel du programme à vérifier les informations socio-économiques qui pourraient autrement être observées au cours des visites à domicile. D'où la nécessité de mettre en place des Comités régionaux départementaux et locaux d'Appui à la mise en œuvre du Programme. (implication/participation)

2eme méthode : Soit par une **identification active**, lorsque le PNBSF en collaboration avec d'autres structures de développement local doit rechercher les bénéficiaires potentiels par des visites à domicile et recueillir les informations nécessaires à l'établissement des critères d'éligibilité.

L'identification active élimine le problème de l'auto-sélection dans la collecte d'informations sur le ciblage, mais elle entraîne souvent des coûts supplémentaires importants en temps passé par le personnel, en transport et pour le traitement des données.

L'identification active nécessite une couverture proche du recensement de la population définie comme population à risque dans toute la zone envisagée par le programme. Il n'est pas possible d'utiliser des méthodes d'échantillonnage : elles pourraient conduire à exclusion du processus de sélection une partie des ménages ou des personnes remplissant les conditions d'éligibilité.

Les méthodes d'identification active permettent aussi au personnel du programme de vérifier de manière objective et subjective les informations sur la situation socio-économique, en se basant sur leurs propres observations des conditions de vie.

Ce type de méthode nous semble peu adaptée étant entendu que les zones d'intervention concernent tous les départements du Sénégal en plus des coûts élevés de recueil d'informations.

Le ciblage des programmes entraînant des coûts supplémentaires, il est important d'avoir une idée très précise des bénéfices du ciblage. Une méthodologie basée sur le proximin test (en partenariat avec des institutions déjà spécialisées ou ayant une forte expérience et expertise dans ce domaine) sera adoptée pour aller vite.

Quelque soit la méthode utilisée, une fiche de renseignement sera élaborée et validée pour servir d'outil de renseignement de la base de données et de planification des interventions.

Un concept important dans l'évaluation des plans de ciblage est que toute stratégie exclura certaines personnes nécessiteuses et en inclura d'autres qui pourraient vivre correctement sans le soutien du programme. De nombreuses stratégies de ciblage qui présentent une faible erreur d'exclusion accusent une grande erreur d'inclusion et vice versa. Il faudra donc trouver un compromis entre ces deux types d'erreur. En règle générale, il est plus important de réduire les taux de non-participation que d'abaisser les taux de pertes.

II. LE REGISTRE

Le **registre** est une base de données utilisée par le PNBSF pour centraliser l'ensemble des bases de données existant dans le domaine des cash transferts. Il doit contenir les données sur les ménages bénéficiaires des programmes de première génération.

Une **base de données** (anglais **database**) est un conteneur servant à stocker des *données*²: des renseignements bruts tels que des chiffres, des dates ou des mots, qui peuvent être retraités par des moyens informatiques en vue de produire une information.

Une base de données est la pièce centrale d'un dispositif informatique dit *système de base de données* ou *base de données* tout court, qui régit la collecte le stockage, le retraitement et l'utilisation de données. Un dispositif qui comporte également un logiciel moteur, des logiciels applicatifs, et un ensemble de règles relatives à l'accès et l'utilisation des informations.

Le système de gestion de base de données (abr. SGBD) est une suite de programmes qui manipule la structure de la base de données et dirige l'accès aux données qui y sont stockées. Il sert d'intermédiaire entre la base de données et ses usagers.

L registre du PNBSF a l'interface d'une base de données composée d'une collection de fichiers des bénéficiaires des programmes mis en place par :

- La CLM
- Le PAM
- L'INPS
- L'ANSD
- La CNLS
- Etc...
-

Celui-ci reçoit des demandes de manipulation du contenu et effectue les opérations nécessaires sur les fichiers. Il cache la complexité des opérations et offre une vue synthétique sur le contenu. Le SGBD permet en outre à plusieurs usagers de manipuler simultanément le contenu, et peut offrir différentes vues sur un même stock de données.

L'utilisation d'un registre facilite le partage des informations et permet le contrôle automatique de la cohérence et de la redondance des informations, permet de limiter l'accès aux informations et permet de produire plus facilement des informations synthétiques à partir des renseignements bruts.

Le registre aura de plus un effet fédérateur entre les différents programmes.

Mais que contient exactement le registre ? Sous quelle forme se présente-t-il ?

Contenu du registre

Indications minimum

Le Registre Unique doit contenir "les ménages bénéficiaires" retenus et non retenus par le PNBSF.

Cf fiche de collecte qui doit correspondre parfaite au masque de saisie.

Indications complémentaires

Le registre doit aussi mentionner, pour chaque ménage :

- les critères et les conditionnalités
- les dates d'entrée et de sortie;

D'autres mentions que l'on pourra nommer "facultatives" peuvent aussi être indiquées.

Composantes du registre

Trois composantes :

- Education
- Santé
- Sécurité alimentaire

Sous quelle forme ?

Pour terminer, la tenue d'un registre sous forme **informatisée**. Une base de données est la pièce centrale des dispositifs informatiques qui servent à la collecte, le stockage, le travail et l'utilisation d'informations.

Donc il sera question de mettre en place une architecture informatique performante et capable de faciliter la gestion des données sur les ménages bénéficiaires (une base de données nécessite généralement plus d'espace disque, le large éventail de fonctions offertes par les SGBD rends les manipulations plus complexes, et les pannes ont un impact plus large et sont plus difficiles à rattraper).

Quel système de gestion ?

Le dispositif devra comporter un système de gestion de base de données : un logiciel moteur (logiciel applicatif, et un ensemble de règles relatives à l'accès et l'utilisation des informations)

Le PNBSF sera désigné comme administrateur de bases de données, et chargé d'organiser le contenu de la base de données d'une manière qui soit bénéfique à l'ensemble des partenaires du programme.

Les autres utilisateurs sont les principaux acteurs qui ont participé à l'alimentation du registre.

Mise à jour du registre

Le plus souvent, les utilisateurs modifient la base de registre de façon transparente, via une interface graphique. Il existe des cas où aucune interface graphique n'est prévue; il est alors nécessaire d'utiliser un logiciel de gestion de la base de données...

Les mises à jour sont **obligatoires**, à savoir :

- ajout de ménages nouvellement enrôlés
- indication de la date de sortie
- indication de la date d'entrée
-

Le Registre doit être conservé **et sécurisé**.

Etape1 : Partage des critères de ciblage et de la méthodologie de ciblage lors de l'atelier de planification stratégique pour la mise en place du PNBSF

- Partager les critères et la méthodologie de ciblage
- Amendements et validation des critères et de la méthodologie
- Faire un classement des départements
- Proposer une clé de répartition du nombre de ménages à assister par département
- Dans chaque département, stabiliser les zones pilotes du PNBSF
- Trouver les indicateurs spécifiques à chaque zone pilote.

Etape2 : Partage de l'information avec les autorités administratives

Au niveau de tous les départements concernés

- Rencontrer les autorités administratives et les services techniques, la société civile, les ONG au niveau de chaque préfecture pour expliquer les objectifs du ciblage
- Mettre en place un comité départemental composé des acteurs clés prévus lors de l'atelier de planification
- Partager et valider des critères de ciblage des ménages vulnérables.
- Procéder à la répartition du quota des ménages à assister du département entre les Communautés Rurales (CR) les plus vulnérables au prorata de leur poids démographique dans le département et des critères de vulnérabilité retenus.

Etape 3 : Ciblage des quartiers/ villages

Dans les Communautés Rurales (CR)

- Mettre en place un comité au niveau de la CR constitué de représentant de la CR, de délégués de quartier, de conseillers ruraux, de personnes ressources de la CR en présence du représentant du préfet
- Partager et valider les critères de ciblage des ménages vulnérables
- Procéder à la répartition du quota des ménages à assister de la CR entre les quartiers /villages sélectionnés au prorata de leur poids démographique dans la CR et des critères de vulnérabilité retenus.

Etape 4 : Ciblage des ménages vulnérables

Dans les quartiers et villages

- Mettre en place un comité de ciblage autour du délégué/chef de quartier ou village constitué de personnes ressources en présence du représentant du préfet et de celui du PCR
- Partager et valider les critères de ciblage avec le comité quartier/village
- Partager le quota de ménages affecté à chaque quartier /village
- Identifier les ménages vulnérables par chaque membre du comité sur la base des critères retenus consensuellement
- Compiler, nettoyer la liste (supprimer les doublons, les ménages non vulnérables) et validation de la liste par le comité
- Procéder à une enquête de vérification pour s'assurer du respect des critères de sélection, suppression éventuelle des ménages ne répondant pas aux critères et leur remplacement systématique par d'autres plus indiqués
- Etablir la liste définitive des ménages et procéder à sa validation par les membres du comité

Etape 5 :

Compilation saisie des listes de ménages sélectionnés

- Une fois la sélection des ménages vulnérable faite par les comités de quartier/village :
- Compiler les fiches des quartiers/ villages
- Saisir les fiches et les transmettre à la DGPSSN pour création de la base de données